

ARRETE DU MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE
DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « LES JARDINS DE FOSSALTA »
SUR LA RUE DES ECOLES

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande du service Culture, Sport et Vie Associative en date du 27 septembre 2023,

Considérant que pour assurer le bon déroulement d'un concert fanfare de l'association : « Fanfare La Pêche O Boucan » et la sécurité des participants, Il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

A R R E T E

Article 1 : L'occupation du domaine public sera autorisée à hauteur du N°8 rue des Ecoles, dans les jardins de Fossalta ainsi que sur la surface goudronnée entre la salle Brassens et la salle Savary. Cette réglementation sera applicable le vendredi 13 octobre 2023 de 18 heures à 20 heures 30 minutes.

Article 2 : L'association « Fanfare La Pêche O Boucan », 33 avenue d'Occitanie 31320 PECHABOU est autorisée à occuper le domaine Public.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service de Police municipale.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la Force Publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sera mis en place par les services de la Police municipale.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 10 octobre 2023
Le Maire

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX